

**Compte rendu de la  
Réunion Propreté et Valorisation des Déchets  
du Parc d'Activité de Vendargues  
Mercredi 06 juin 2018 dans les locaux de D.I.Groupe Vendargues**

---

**Était présent pour la mairie de Vendargues :**

Jean-Paul FINART

Délégué aux grands travaux sur la commune, Entretien et maintenance techniques des installations, équipements et bâtiments communaux - Espace Verts Propreté des voies et lieux publics

06.75.59.59.96 / [jp.finart@vendargues.fr](mailto:jp.finart@vendargues.fr)

**Étaient présent pour la métropole :**

Bertrand SAUTRÉ - 3M

Responsable du service aménagement et réinvestissement économique et urbain de la direction de l'aménagement des secteurs territoriaux / développement et aménagement durables du territoire

04 67 34 70 98 / 06 25 21 20 08 / [b.sautre@montpellier3m.fr](mailto:b.sautre@montpellier3m.fr)

Christophe DELIGNY – 3M

Directeur de la propreté et Valorisation des Déchets.

04.67.13.64.47 / 06.09.84.20.40 / [c.deligny@montpellier3m.fr](mailto:c.deligny@montpellier3m.fr)

**Étaient présent pour l'AVIZ :**

Francis LOUAHEM, Président

D.I. Groupe

06 18 95 77 00 / [flouhahem@digroupe.fr](mailto:flouhahem@digroupe.fr)

Christian Ferrini, Trésorier

Ferrini TP

[Christianferrini@free.fr](mailto:Christianferrini@free.fr) / 06 22 12 80 60

Olivier Heyer, Secrétaire Adjoint

Emitech

06.29.54.08.46 / [o.heyer@emitech.fr](mailto:o.heyer@emitech.fr)

Wilfrid Welsch, Secrétaire

P.R.O.

[wil.welsch@gmail.com](mailto:wil.welsch@gmail.com) / 06.74.98.89.35

---

## **Ordre du jour et débats**

RAPPEL DE LA REUNION DU 6 MAI 2018:

### **PROPRETÉ:**

- *Collecte des déchets.*

*L'Aviz demande à changer le jour de collecte des déchets recyclables, poubelle jaune, qui est le lundi matin. Les entreprises étant généralement fermées le week-end, cela les oblige à laisser dehors les containers jaunes tout le Week-end.*

*La collecte des déchets ménagers, restant le mardi et jeudi matin.*

*La métropole et la mairie nous rappellent que ces poubelles sont souvent utilisées pour des déchets industriels ou des déchets récurrents à l'exploitation de nos sociétés et que ce n'est pas le but. Des sociétés comme Suez, qui est implantée sur la zone, sont parfaitement équipées pour traiter nos déchets industriels.*

*Une réunion de travail est prévue avec le responsable des collectes afin d'améliorer le service.*

*Une adresse mail pour l'obtention de poubelle sera communiquée sur le site de l'AVIZ.*

ORDRE DU JOUR

### **COLLECTE DU LUNDI MATIN**

- Elle concerne, à ce jour, uniquement le ramassage des déchets recyclables.  
La métropole accède à la demande de l'Aviz de changer le jour de collecte des déchets recyclables, pour la transférer au mercredi matin. Cette mise en place demande quelques modifications dans le schéma général de collecte de la métropole et elle sera effective rapidement.

### **PRESENTATION DE LA MISSION COLLECTE DE DECHET PAR LA METROPOLE**

« Montpellier Méditerranée Métropole exerce de plein droit, en lieu et place des communes de son territoire, le service public de gestion des déchets ménagers et assimilés. Elle assure à ce titre les compétences en matière de prévention, de collecte, de valorisation, de traitement et d'élimination de ces déchets. » [Arrêté fixant les modalités de collecte des déchets ménagers et assimilés](#)

Monsieur Christophe DELIGNY, directeur de la propreté et de la valorisation des déchets, donne les grandes missions de son service :

- Prise en charge et valorisation des déchèteries.
- Réduire au maximum les déchets ménagers (poubelles grises)
- Valoriser les déchets recyclables (poubelles jaunes)

80 % des déchets industriels peuvent être recyclés.

5 grandes catégories de déchets entièrement recyclables, appelées les 5 flux, sont ciblées :

- Le métal
- Le bois
- Le papier et carton
- Le verre
- Le plastique

De par sa valeur avant recyclage, le métal est généralement racheté par les recycleurs. L'augmentation récente du prix de cette matière explique l'augmentation des « ferrailleurs », récupérateurs de métaux, qui circulent dans nos rues.

Le carton/papier est généralement repris gratuitement par les recycleurs. Le coût de recyclage étant couvert par la valeur du matériau.

Le verre, le bois et le plastique sont aisément recyclables mais ont un faible coût.

### **REGLEMENTATION**

A partir de 1 100 litres par semaine d'un de ces flux, un professionnel, doit passer par une entreprise de recyclage pour valoriser ses déchets.

Au-delà de 3 000 litres par semaine, tous déchets confondus, une taxe spéciale de collecte s'applique.

10 000 litres par semaine étant la limite maximale de collecte.

Les containers peuvent être laissés sur la voie publique la veille du ramassage, jusqu'au jour du ramassage midi.

Vous trouverez l'ensemble de la réglementation sur les pages de la métropole, ou [en suivant ce lien](#).



Container de 660 litres.

### **Les centres de recyclage**

Nous avons 2 centres de recyclage sur le Parc du Salaison. Les entreprises peuvent s'adresser à ces centres pour le recyclage de leurs déchets.

#### **Sita Sud**

Avenue des Bigos

04 67 16 37 90

#### **U-Log**

Filiale système U

D65 – Route de Jacou

04 67 87 89 89

---

### **ACCOMPAGNEMENT**

La métropole, la mairie et l'Aviz organiseront dans le cadre de l'accompagnement des réunions d'information.

Des représentants accompagnateurs nous aiderons dans cette transition.

- 1) Produire moins de déchet
- 2) Valoriser les 5 flux
- 3) Bien utiliser les containers de déchets recyclables
- 4) Diminuer les volumes de déchets ménagers

### **Renseignements utiles :**

Demander un container, changer de container

<https://eservices.montpellier3m.fr/collecte-des-dechets-menagers/>

ou numéro vert : **0800 88 11 77**

Appel gratuit depuis un poste fixe